



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Exploitant en transport routier de marchandises

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Exploitant en transport routier de marchandises

Sigle du titre professionnel : ETRM

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 311n - Etudes et projets d'organisation de transit de biens ou de personnes-

Code(s) ROME : N4203, N1201

Formacode : 31827, 31856, 31822, 31895, 31839

Date de l'arrêté : 27/03/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 06/04/2019

Date d'effet de l'arrêté : 05/06/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ETRM

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Étudier la faisabilité technique d'une demande de transport terrestre au besoin à l'international</p> <p>Tarifier la demande de transport pour proposer l'offre par écrit au client</p> <p>Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international</p> <p>Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité</p> <p>Renseigner les tableaux de bord de suivi de qualité et de mesure de rentabilité des opérations de transport</p>	04 h 30 min	<p>À partir des documents, des données, des commandes de clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés.</p> <p>Il travaille sur poste informatique.</p> <p>La présence du jury n'est pas requise, les candidats travaillent sous surveillance.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international</p> <p>Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité</p>	00 h 30 min	<p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. Il comporte trois parties :</p> <p>Pendant 5 minutes, le candidat présente ses travaux au jury.</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux.</p> <p>Pendant 15 minutes, le jury interroge le candidat sur les critères d'affectation et de planification des moyens matériels et humains, sur des éléments relatifs à la réglementation sociale en vigueur dans les transports.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport	00 h 30 min	<p>Le questionnement est réalisé après l'entretien technique.</p> <p>Il s'appuie sur la production écrite réalisée en amont par le candidat et se déroule en deux temps :</p> <p>Pendant 10 minutes, le candidat présente oralement un bilan des actions qu'il a analysées dans le cadre de la compétence «Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport ».</p> <p>Pendant 20 minutes, le jury questionne le candidat à partir de sa présentation écrite et orale.</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	5/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie que le candidat possède une représentation satisfaisante du métier et qu'il situe correctement le rôle et la fonction d'un exploitant en transport routier de marchandises et évalue son appropriation de la culture professionnelle.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de fichiers informatiques personnels n'est pas autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle et avant le questionnement à partir de production.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

En amont de la session, le candidat rédige un document comprenant, hors page de garde, annexes et sommaire, de 5 à 10 pages maximum et entre 7500 et 15000 caractères (espaces compris). Ce document peut comporter en annexe des schémas, illustrations ou photos. Les informations sont fournies en accord avec l'entreprise.

À partir de situations professionnelles vécues dans un service exploitation d'une entreprise de transports publics de marchandises ou chez un commissionnaire de transport, le candidat restitue l'expérience et en analyse les causes et les conséquences.

Pour la réalisation de ce document :

- Le candidat qui se présente à une session d'examen du titre ou du certificat de compétences professionnelles « mettre en œuvre et piloter les opérations de transport jusqu'à la clôture du dossier » après un parcours de formation réalise ce document à partir d'une période en entreprise, d'une durée minimale de 210 heures. Cette période est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre ou du certificat de compétences professionnelles. Le candidat présente une preuve de cette période auprès du responsable de la session d'examen. Cette preuve est conservée avec les éléments du dossier du candidat.
- La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour les contrats d'alternance.
- Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le document à partir de son activité professionnelle

La première partie du document comprend 1 à 2 pages (1500 à 3000 caractères).

Le candidat décrit dans cette partie :

- la structure dans laquelle il a effectué sa période en entreprise : présentation générale de l'entreprise, secteur d'activité (messagerie, lot, température dirigée, vrac, TMD ...), zones géographiques desservies, description rapide de l'organisation du service exploitation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	6/30

La deuxième partie du document comprend 2 à 4 pages (3000 à 6000 caractères).

Le candidat restitue dans cette partie :

- une opération de rechargement (telle que : bourse de fret, plan de transport, clients...);
- un aléa en cours de transport (tel que : adresse inconnue, accident, panne véhicule, marchandises non prêtes, destinataire absent, erreur de chargement, ...);
- une situation de litige (telle que : avarie, manquant, délai de livraison non conforme...).

NB : cette partie du document aborde obligatoirement les trois situations.

La troisième partie du document comprend 2 à 4 pages (3000 à 6000 caractères).

Dans cette partie, le candidat analyse les causes et les conséquences concernant :

- les conditions de réalisation de l'opération de rechargement (les critères de choix techniques, économiques, législatifs, humains et leurs conséquences);
- le plan d'action mis en œuvre pour palier l'aléa (les critères de choix techniques, économiques, législatifs, humains et leurs conséquences);
- la gestion de la situation de litige par le service exploitation (les critères de choix techniques, économiques, législatifs, humains et leurs conséquences).

NB : cette partie du document aborde obligatoirement les trois points.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	7/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Concevoir et organiser une prestation de transport terrestre de marchandises y compris à l'international					
Étudier la faisabilité technique d'une demande de transport terrestre au besoin à l'international	<p>Les caractéristiques de la commande sont correctement identifiées</p> <p>La faisabilité de la commande est vérifiée en fonction des contraintes techniques</p> <p>Les réglementations liées au transport sont respectées</p> <p>Le choix de la solution technique répond à la demande</p> <p>Le choix de la solution technique répond à l'activité et à la politique de l'entreprise</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tarifier la demande de transport pour proposer l'offre par écrit au client	<p>Les méthodes de calcul de prix sont appliquées et en cohérence avec les références tarifaires ou les exigences de rentabilité.</p> <p>L'offre est formalisée de manière claire sur un support adapté dans le respect de la réglementation.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international	<p>Le choix des sous-traitants est cohérent par rapport aux contraintes des commandes</p> <p>Le choix des moyens humains et matériel est cohérent par rapport aux contraintes des commandes</p> <p>Les opérations sont reportées sur le planning conformément aux procédures et aux affectations</p> <p>Les affectations respectent la réglementation des transports</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	8/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en œuvre et piloter les opérations de transport jusqu'à la clôture du dossier					
Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité	<p>Les instructions sont correctement transmises au regard des dispositions du Code des transports et des règles de sécurité et de sûreté</p> <p>Les plans de marche des conducteurs sont réalisables et conformes à la réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos et à toute réglementation sociale en vigueur</p> <p>Les données issues des relevés des temps de service, les temps de conduite et de repos sont contrôlées et les anomalies repérées</p> <p>La hiérarchie est alertée en cas d'anomalie sur les temps de service, les temps de conduite et de repos ou de conflit avec un conducteur</p> <p>Les documents de bord sont vérifiés et conformes</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport	<p>La solution de substitution en cas d'aléas ou d'imprévus est pertinente</p> <p>Les interlocuteurs concernés sont identifiés et informés</p> <p>Le choix du rechargement est économiquement pertinent</p> <p>Le tableau de suivi des opérations est renseigné et conforme aux procédures de l'entreprise</p> <p>Les réserves sur les documents de transport sont correctement identifiées</p> <p>Les textes réglementaires sont respectés</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renseigner les tableaux de bord de suivi de qualité et de mesure de rentabilité des opérations de transport	<p>Les coûts liés à la mise en œuvre de la prestation sont pris en compte</p> <p>Les indicateurs de rentabilité sont relevés</p> <p>Le tableau de suivi qualité est renseigné</p> <p>Les dysfonctionnements sont identifiés</p> <p>La hiérarchie est alertée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	9/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer par écrit et oralement avec les interlocuteurs internes et externes de l'entreprise de transport, en utilisant le vocabulaire technique fréquemment employé dans le domaine du transport terrestre	Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international
	Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité
	Étudier la faisabilité technique d'une demande de transport terrestre au besoin à l'international
	Renseigner les tableaux de bord de suivi de qualité et de mesure de rentabilité des opérations de transport
	Tarifier la demande de transport pour proposer l'offre par écrit au client
Organiser son activité en s'adaptant rapidement aux priorités d'un service exploitation des transports	Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international
	Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité
	Étudier la faisabilité technique d'une demande de transport terrestre au besoin à l'international
	Tarifier la demande de transport pour proposer l'offre par écrit au client
Prendre en compte différents paramètres chiffrés durant toute son activité	Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international
	Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité
	Étudier la faisabilité technique d'une demande de transport terrestre au besoin à l'international
	Renseigner les tableaux de bord de suivi de qualité et de mesure de rentabilité des opérations de transport
	Tarifier la demande de transport pour proposer l'offre par écrit au client
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service	Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport
	Étudier la faisabilité technique d'une demande de transport terrestre au besoin à l'international
	Tarifier la demande de transport pour proposer l'offre par écrit au client
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques dédiés au transport	Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international
	Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	10/30

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité
	Étudier la faisabilité technique d'une demande de transport terrestre au besoin à l'international
	Renseigner les tableaux de bord de suivi de qualité et de mesure de rentabilité des opérations de transport
	Tarifier la demande de transport pour proposer l'offre par écrit au client

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ETRM

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise lors de l'entretien technique, du questionnement à partir de production et de l'entretien final.

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	11/30



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Exploitant en transport routier de marchandises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	13/30

CCP

Concevoir et organiser une prestation de transport terrestre de marchandises y compris à l'international

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Tarifier la demande de transport pour proposer l'offre par écrit au client Étudier la faisabilité technique d'une demande de transport terrestre au besoin à l'international Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international	03 h 00 min	À partir des documents, des données, des commandes clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats doivent travailler sous surveillance.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre au besoin à l'international	00 h 30 min	L'entretien technique suit la mise en situation. Il comporte deux parties : Pendant 10 minutes, le candidat présente ses travaux au jury. Pendant 20 minutes, le jury questionne le candidat sur les critères de choix d'affectation et de planification des moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de fichiers informatiques personnels n'est pas autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	15/30

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	16/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Concevoir et organiser une prestation de transport terrestre de marchandises y compris à l'international

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent le dossier technique sous surveillance.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	17/30

CCP

Mettre en œuvre et piloter les opérations de transport jusqu'à la clôture du dossier

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité Renseigner les tableaux de bord de suivi de qualité et de mesure de rentabilité des opérations de transport	02 h 30 min	À partir des documents, des données, des commandes clients et des consignes, le candidat constitue un dossier technique avec les travaux demandés. Il travaille sur poste informatique. La présence du jury n'est pas requise, les candidats doivent travailler sous surveillance.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Encadrer l'activité d'une équipe de conducteurs dans le respect de la réglementation des transports et des règles de sûreté et de sécurité	00 h 30 min	L'entretien technique suit la mise en situation. Il comporte deux parties : Pendant 10 minutes, le candidat présente ses travaux au jury. Pendant 20 minutes, le jury questionne le candidat sur des éléments relatifs à la réglementation sociale en vigueur dans les transports.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport	00 h 30 min	Le questionnement est réalisé après l'entretien technique. Il s'appuie sur la production écrite réalisée en amont par le candidat et se déroule en deux temps : Pendant 10 minutes, le candidat présente oralement un bilan des actions qu'il a analysées dans le cadre de la compétence « Coordonner et suivre l'exécution de chaque opération de transport ». Pendant 20 minutes, le jury questionne le candidat à partir de sa présentation écrite et orale.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	19/30

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

L'utilisation de fichiers informatiques personnels n'est pas autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle et avant le questionnement à partir de production.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

En amont de la session, le candidat rédige un document comprenant, hors page de garde, annexes et sommaire, de 5 à 10 pages maximum et entre 7500 et 15000 caractères (espaces compris). Ce document peut comporter en annexe des schémas, illustrations ou photos. Les informations sont fournies en accord avec l'entreprise.

À partir de situations professionnelles vécues dans un service exploitation d'une entreprise de transports publics de marchandises ou chez un commissionnaire de transport, le candidat restitue l'expérience et en analyse les causes et les conséquences.

Pour la réalisation de ce document :

- Le candidat qui se présente à une session d'examen du titre ou du certificat de compétences professionnelles « mettre en œuvre et piloter les opérations de transport jusqu'à la clôture du dossier » après un parcours de formation réalise ce document à partir d'une période en entreprise, d'une durée minimale de 210 heures. Cette période est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre ou du certificat de compétences professionnelles. Le candidat présente une preuve de cette période auprès du responsable de la session d'examen. Cette preuve est conservée avec les éléments du dossier du candidat.
- La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour les contrats d'alternance.
- Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise le document à partir de son activité professionnelle

La première partie du document comprend 1 à 2 pages (1500 à 3000 caractères).

Le candidat décrit dans cette partie :

- la structure dans laquelle il a effectué sa période en entreprise : présentation générale de l'entreprise, secteur d'activité (messagerie, lot, température dirigée, vrac, TMD ...), zones géographiques desservies, description rapide de l'organisation du service exploitation.

La deuxième partie du document comprend 2 à 4 pages (3000 à 6000 caractères).

Le candidat restitue dans cette partie :

- une opération de rechargement (telle que : bourse de fret, plan de transport, clients...);
- un aléa en cours de transport (tel que : adresse inconnue, accident, panne véhicule, marchandises non prête, destinataire absent, erreur de chargement, ...);

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	20/30

- une situation de litige (telle que : avarie, manquant, délai de livraison non conforme...).

NB : cette partie du document aborde obligatoirement les trois situations.

La troisième partie du document comprend 2 à 4 pages (3000 à 6000 caractères).

Dans cette partie, le candidat analyse les causes et les conséquences concernant :

- les conditions de réalisation de l'opération de rechargement (les critères de choix techniques, économiques, législatifs, humains et leurs conséquences);
- le plan d'action mis en œuvre pour palier l'aléa (les critères de choix techniques, économiques, législatifs, humains et leurs conséquences);
- la gestion de la situation de litige par le service exploitation (les critères de choix techniques, économiques, législatifs, humains et leurs conséquences).

NB : cette partie du document aborde obligatoirement les trois points.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	21/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en œuvre et piloter les opérations de transport jusqu'à la clôture du dossier

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise lors de l'entretien technique et le questionnement à partir de production.

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent le dossier technique sous surveillance.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	22/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Exploitant en transport routier de marchandises

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle dont la taille et la configuration permettent de contenir autant de postes de travail que de candidats et une imprimante réseau.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La disposition des postes de travail doit permettre à chaque candidat de travailler en toute confidentialité.
Entretien technique	Un bureau ou une salle fermée (e) équipé (e) au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnement à partir de productions	Un bureau ou une salle fermée (e) équipé (e) au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	23/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	16	Pour la mise en situation professionnelle : un poste de travail informatique par candidat équipé d'un pack bureautique compatible avec toutes les versions Excel et Word depuis 2007 et relié à une imprimante réseau. Un accès internet.	1	Les postes de travail doivent permettre au candidat d'avoir suffisamment d'espace pour travailler sur les documents papier (planning, données ...) en plus du traitement des travaux sur informatique.
Outils / Outillages	4	Agrafeuses.	4	Sans objet
	16	Chemises cartonnées et sous chemises.	1	Les chemises et sous chemises doivent être dotées en nombre suffisant afin de permettre à chaque candidat de classer ses productions.
Équipements	1	Une imprimante A4 ou A3.	16	L'imprimante est située dans la salle prévue pour la mise en situation professionnelle.
Documentations	1	Code des transports.	16	Sans objet
	16	Cartes routières France et Europe.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Exploitant en transport routier de marchandises est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien d'exploitation en transports terrestres de marchandises Arrêté du 17/02/2014		Exploitant en transport routier de marchandises Arrêté du 27/03/2019	
CCP	Prendre, rechercher et traiter les commandes de transports terrestres de marchandises	CCP	Concevoir et organiser une prestation de transport terrestre de marchandises y compris à l'international
CCP	Organiser et suivre une opération de transport terrestre de marchandises		
CCP	Suivre la qualité de service, prévenir et traiter les litiges	CCP	Mettre en œuvre et piloter les opérations de transport jusqu'à la clôture du dossier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETRM	RE	TP-00375	07	06/04/2019	10/04/2019	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

